

# Gestion de la végétation

A réaliser en complément à tout type d'intervention sur les émissaires

## Fonctionnalité

La ripisylve, qui correspond à la végétation des bords de cours d'eau, joue un rôle majeur dans l'équilibre écologique entre milieux terrestres et aquatiques. Elle assure de nombreuses fonctions essentielles :

1. le piégeage de nombreux éléments comme les nitrates et phosphates qui proviennent du bassin versant par ruissellement,
2. la contribution au phénomène d'auto-épuration,
3. la stabilisation et la protection physique des berges grâce à son système racinaire,
4. l'ombrage au niveau du cours d'eau qui limite le réchauffement des eaux contrôlant le développement d'algues et permettant la présence d'une faune piscicole,
5. la transition, favorisant la biodiversité, entre le lit majeur et le lit mineur.

Une ripisylve en "bon état" est une végétation rivulaire composée d'espèces naturellement présentes le long des cours d'eau, et diversifiée en âge, strate et densité. Une telle végétation est fonctionnelle lorsqu'elle assure ses divers rôles depuis les berges sans provoquer d'entraves majeures à l'écoulement.

Les émissaires agricoles présentent généralement un lit peu large, plus facilement sujet à l'encombrement par des sédiments ou de la végétation que les cours d'eau principaux. Cet état de fait est aggravé sur les ruisseaux banalisés dont le lit a été élargi et la ripisylve supprimée ou non entretenue. Il convient alors de retrouver un lit mineur fonctionnel en préalable à d'autres opérations de restauration (plantations).



*Travaux en cours de coupe sélective de la végétation*



*Exemple de gros peupliers coupés*

### Spécificités des émissaires agricoles

Sur les petits cours d'eau ruraux, la végétation est souvent en déséquilibre, trois cas sont fréquents (et peuvent être rencontrés sur un même émissaire) :

1. en l'absence de régénération naturelle et d'entretien depuis des décennies, l'état sanitaire des sujets est mauvais (majorité d'arbres anciens, branches cassées, embâcles, ...),
2. une coupe à blanc a été réalisée et depuis lors, une végétation buissonnante se développe de façon anarchique y compris dans le lit (buissons de saules ou d'épineux en berge et dans le lit, peu de variété d'espèces),
3. la végétation a été totalement supprimée et les plantes herbacées envahissent le lit (roselières dans le lit, orties et herbacées en berges voire dans le lit).

Dans les deux premiers cas, la première intervention nécessaire est un traitement de la végétation par coupe sélective. En complément de cette gestion et lorsque le lit a été sur-élargi, il convient également de retrouver un gabarit fonctionnel pour éviter l'envahissement par la végétation (cas 2 et 3).

## Principes de mise en œuvre : la gestion sélective



*Exemple de traitement manuel depuis le lit*



*Exemple de taille d'entretien d'un saule « têtard »*

La mise en œuvre de cette opération comprend :

- le retrait sélectif des embâcles formés dans le lit de la rivière par la végétation : arbres déchaussés ou poussant dans le lit, branches tombées dans le lit, déchets. Les embâcles formés de matériaux naturels et ne créant pas de gêne à l'écoulement sont conservés pour leurs rôles de diversification des écoulements, de caches pour la faune piscicole...
- la coupe des arbres et/ou arbustes sur les berges menaçant de tomber dans le lit ou gênant l'écoulement. Les coupes doivent être raisonnées et non systématiques,
- la taille ou le recépage de manière sélective de la ripisylve vieillissante et/ou dépérissante (taille de saules en « têtard » par exemple). Certains individus sont conservés pour leurs rôles d'abris, de sites de nidification ou de nourriture pour la faune,
- la taille des buissons envahissant le lit. Il peut parfois être nécessaire d'arracher certains individus poussant au centre du lit, opération qui reste une exception,
- l'élimination des rémanents végétaux et des déchets de toute nature (évacuation, broyage, brûlage),

Des « bouchons » encombrant le lit doivent parfois être retirés. Ils sont en général constitués de :

- végétation ligneuse (type buissons),
- végétation de type roselière (phragmites ou typha en général),
- amas de sédiments sableux ou limoneux se déposant dans le lit, cet « envasement » étant en général concomitant avec un développement végétal.

Il est rappelé, concernant les sédiments, que la priorité doit être donnée à la diversification du lit afin de mettre en place un auto-curage du cours d'eau en alternative au curage traditionnel.

Lorsque l'enlèvement est obligatoire, il est indispensable de ne pas régaler le dépôt de matériaux de manière à éviter d'endiguer le cours d'eau.

### Spécificités des émissaires agricoles

- Gestion des buissons

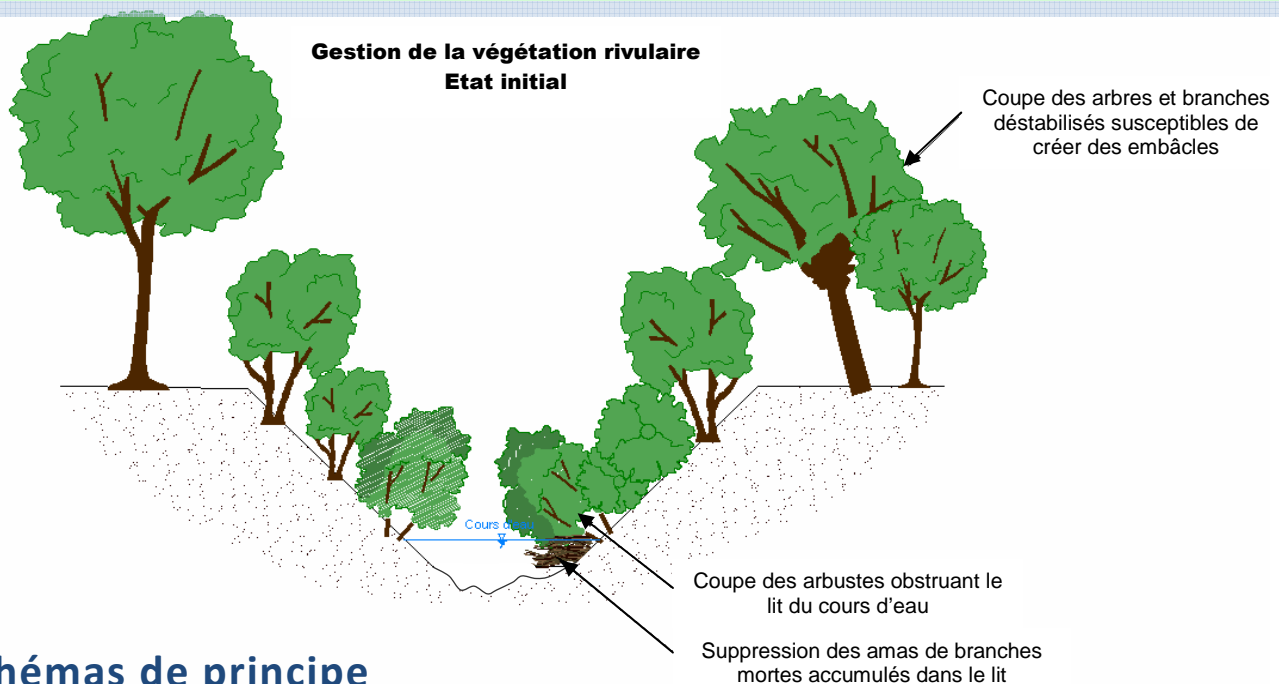
De nombreux ruisseaux anciennement recalibrés et dévégétalisés sont envahis par des arbustes. Afin de limiter ce développement de buissons dans le lit, il est alors judicieux de créer une ripisylve équilibrée en berge et de réduire le gabarit du lit : l'ombrage généré par les arbres, la compétition entre individus et l'augmentation de la lame d'eau à l'étiage limiteront ainsi naturellement leur développement.

Il peut toutefois être nécessaire dans un premier temps d'enlever les bouchons : la végétation est coupée et les rémanents végétaux évacués ou brûlés. Puis, la partie basse formée de racines, rhizomes, et sédiments est retirée à la pelle mécanique.

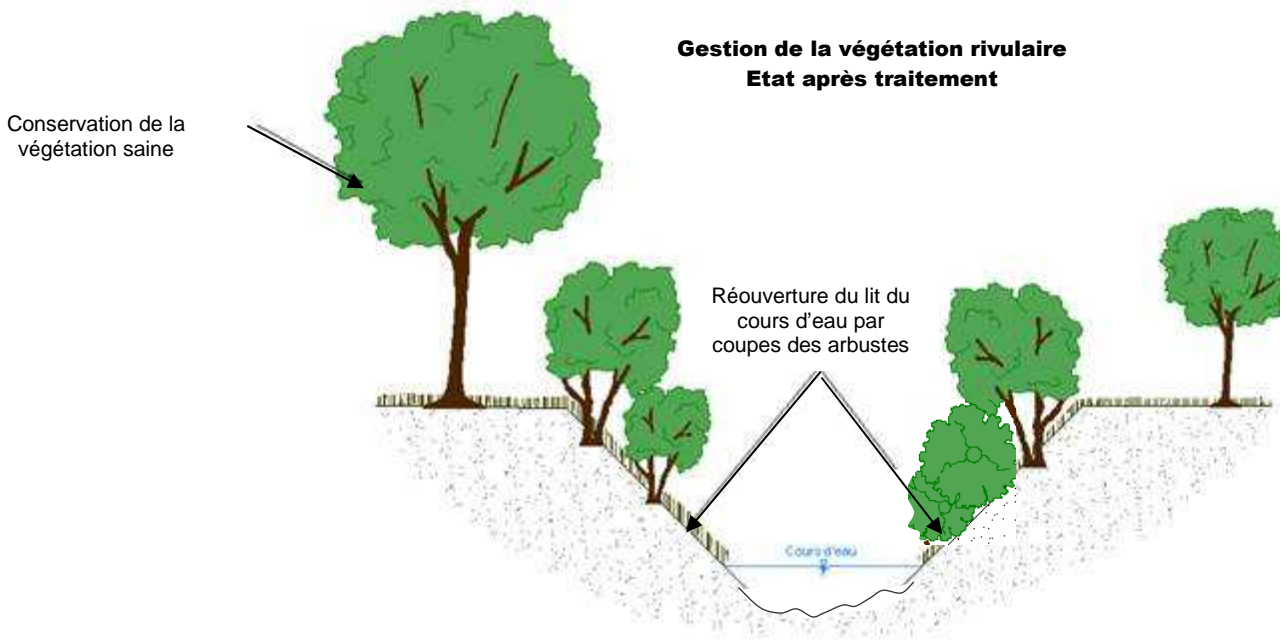
- Gabarit des cours d'eau

La taille des émissaires est faible, le travail peut donc en général être effectué depuis une seule berge. Lorsqu'il y a intervention dans le lit, il convient de ne pas agrandir le gabarit du cours d'eau. Lorsque celui-ci a déjà été sur-élargi, l'opération ne doit pas concerner l'ensemble de la largeur du lit mais seulement une zone d'écoulement correspondant au gabarit naturel du ruisseau (*se référer à la fiche technique 4 : rétrécissement du lit mineur*).

***L'objectif de cette opération est de traiter la végétation rivulaire de manière douce et raisonnée, en complément d'autres actions si besoin (plantations,...). Il ne s'agit en aucun cas de réaliser des coupes dites "à blanc" dont les effets sont très néfastes pour le cours d'eau.***



## Schémas de principe



## Contraintes

En zone de pâture, la gestion de la végétation doit nécessairement tenir compte de la pression exercée par le bétail (piétinement, abrutissement). Celle-ci peut être limitée en bordure du cours d'eau par la mise en place de clôtures et/ou d'abreuvoirs afin de favoriser le développement naturel de la végétation (régénération).

En zone de culture, la présence de rejets de drains devra être prise en compte dans le cas d'intervention sur les bouchons (aménagement des exutoires de façon à faire la connexion avec la zone du lit dégagée).

Peut être associé à :

Toutes les autres techniques : la gestion de la végétation est en général un complément à toute opération.

Il convient en particulier de compléter ce travail de gestion de la ripisylve par des plantations complémentaires, à adapter à la densité de la végétation en place, et éventuellement par des actions de création de lit mineur d'étiage lorsque le gabarit présente une sur-largeur manifeste.

## Périodes d'interventions

*Gestion de la végétation rivulaire*

■ Préconisé  
■ Déconseillé  
■ A proscrire

Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.

*Désencombrement du lit*

Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.

## Coût

Les coûts varient en fonction de plusieurs éléments (les accès, la densité de végétation, la présence de buissons...) de 2 à 20 € HT/ml. Pour la phase d'entretien, les prix varient entre 2 et 5 € HT/ml de cours d'eau.

Concernant le désencombrement du lit, les coûts varient selon la quantité de végétation présente et selon le devenir des matériaux retirés (évacuation, régalage sur place). Ils sont de l'ordre de 10 € à 30 € HT/ml de cours d'eau.



*Exemples de ruisseaux après traitement de la végétation et/ou « ouverture » du lit*

### Plus d'infos :

- \* Guide de gestion de la végétation des bords de cours d'eau, 2000, Agence de l'eau Rhin-Meuse - SINBIO.
- \* Des rivières pour demain. Le bon entretien des cours d'eau, guide pratique à l'usage des agriculteurs et riverains, 2003, Chambre d'Agriculture des Vosges.